

"Tout envoi de formulaire de demande d'inscription par mail ou voie postale constitue une réservation de place : l'inscription sera considérée comme définitive après réception par COPEPPI de la convention de formation signée".

1 - Modalités d'inscription

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du client.

L'inscription se fait par l'envoi du formulaire de demande d'inscription par courrier postal à l'adresse suivante :

Association COPEPPI – Adresse : URPS Amiens, 27 Avenue d'Italie - 80090 AMIENS ou par courriel à l'adresse suivante : copeppi.assistant@gmail.com. Un accusé de réception de cette demande d'inscription est adressé au Client.

La demande d'inscription est étudiée par le comité pédagogique, selon les modalités précisées dans la fiche de présentation de la formation. Si cette demande d'inscription est acceptée, une convention de formation (ou un contrat de formation) est adressée au demandeur, tenu de retourner à COPEPPI un exemplaire de celle-ci (ou de celui-ci), signé par lui-même ou par le représentant de l'établissement dont il dépend et du cachet de celui-ci.

Les inscriptions seront définitivement prises en compte à réception de cette convention signée. Un courrier confirmant l'inscription accompagné des informations pratiques relatives à la formation sera adressé au stagiaire.

2 - Paiement

Le prix par participant, mentionné sur la plaquette de la formation, est stipulé net de charges, l'organisme de formation COPEPPI, association loi 1901 n'étant pas assujéti à la TVA. Ce prix est forfaitaire et couvre les frais pédagogiques et la documentation. Il n'inclut pas les frais de restauration, d'hébergement ou de déplacement engagés à l'occasion des journées de formation.

Il appartient au client de COPEPPI de vérifier les possibilités de prise en charge de sa formation auprès de l'organisme financeur dont il dépend et de procéder aux démarches requises. Dans le cas où la formation devrait être facturée directement au financeur, mention devra en être faite dans la convention ou le contrat de formation et l'accord de financement devra être annexé à l'exemplaire retourné signé à COPEPPI. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) ne parvient pas à COPEPPI au premier jour de la formation, l'association se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

Pour les clients individuels payant eux-mêmes leur formation, COPEPPI peut proposer un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation. Il ne peut être modifié qu'après accord du Président de COPEPPI.

3 - Ajournement d'une formation par COPEPPI :

COPEPPI se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure ou d'un nombre de participants jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, le client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report sans que le client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, COPEPPI se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

Le lieu de formation précisé dans les brochures n'est pas contractuel. Les formations pourront se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique. Dans tous les cas, le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés sur le courrier de confirmation d'inscription.

COPEPPI

SIRET : 509 211 637 00038 - N° d'enregistrement en préfecture : 22 80 01801 80. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

Siège social – COPEPPI - URPS Amiens, 27 Avenue d'Italie - 80090 AMIENS. Tel : 07/50/91/57/50



4 - Annulation, abandon et absences du fait du client :

Toute annulation doit être communiquée par écrit, par courrier postal à l'adresse indiquée au paragraphe 1 - ou par courriel à l'adresse suivante : copeppi.assistant@gmail.com.

Si elle intervient moins de quinze jours calendaires avant le début de la formation, COPEPPI facturera 25% du prix de la formation à titre d'indemnités compensatrices. En cas d'annulation, d'abandon, d'absence ou de non réalisation des activités prévues après le début de la prestation de formation, le montant des indemnités compensatrices sera égal au montant total de la formation.

Dans les cas particuliers d'absence ou d'abandon du stagiaire après le démarrage de la formation, entraînant la réduction du montant de la prise en charge des frais de formation par les financeurs prévus, COPEPPI se réserve le droit de facturer au bénéficiaire les sommes dues.

Si l'annulation, l'abandon ou l'absence est le fait d'un cas de force majeure, dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne) et signalé par le client par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

5 - Propriété intellectuelle et confidentialité :

Les documents pédagogiques remis pendant les formations sont protégés par les droits d'auteur. Leur reproduction et diffusion est interdite. Les documents propres à COPEPPI ne peuvent être reproduits sans accord de l'association.

Les informations transmises et/ou échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet de divulgation à des tiers.

6 - Loi Informatique et Liberté :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, le client peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement ou à leur transmission éventuelle aux partenaires de COPEPPI en lui écrivant.

7 - Réclamation :

En cas de contestation ou de différend, les parties se concerteront en vue de parvenir à une solution amiable. La demande sera à établir et à adresser à l'adresse suivante : copeppi.assistant@gmail.com. En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents seront saisis.

8 - Mise à jour des conditions générales de vente :

COPEPPI se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de signature de la convention ou du contrat de formation. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du client.

COPEPPI

SIRET : 509 211 637 00038 - N° d'enregistrement en préfecture : 22 80 01801 80. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

Siège social – COPEPPI - URPS Amiens, 27 Avenue d'Italie - 80090 AMIENS. Tel : 07/50/91/57/50